La Mayenne, archéologie, histoire, 2015
Publié avec le concours des Archives départementales (Conseil départemental de la Mayenne)

La vierge romane de la Chauvelaie, Senonnes (Mayenne)
Histoire et contexte d'une « réapparition »

par Jean-Claude MEURET

Résumé

En 2012, une recherche portant sur l'histoire et l'archéologie de la commune de Senonnes a permis de mettre à la connaissance publique une Vierge de bois de type « *sedes sapientiae* » (siège de sagesse) datée des environs de 1150. Aucune œuvre de ce type et de cette époque n'étant connue dans le Grand-Ouest, la découverte a très vite suscité une dynamique de sauvetage, d'étude et de préservation. Enclenchée dès 2012 par la donation, la belle aventure aboutit en 2014 à l'entrée définitive de la « Madame de Senonnes angevine » au musée de Mayenne. L'article relate les épisodes de cette « réapparition ». Il est suivi d'une étude de la chapelle de la Chauvelaie où se trouvait la statue, puis de l'analyse des contextes religieux et politique de la région dans laquelle s'inscrit cette œuvre, du 11e au 13e siècle.

Mots-clés

Vierge, image, siège de sagesse, culte marial, érémitisme, Chauvelaie, Senonnes, musée de Mayenne.

L'histoire de la « réapparition », en 2012, puis de la préservation d'une statue de Vierge du 12e siècle, oubliée et jusque-là inconnue du public, sur la commune de Senonnes (Mayenne), ne manque pas d'être à la fois inattendue, insolite et exceptionnelle. Son don en 2013 au musée de Mayenne, sa mise en étude et sa restauration quasi immédiate au laboratoire du musée du Louvre, puis en 2014 sa présentation muséale définitive résultent d'une chaîne d'initiatives efficaces et convergentes, grâce à des personnes et à des institutions qui ont œuvré en commun pour la culture et pour le patrimoine. C'est cette aventure heureuse et récente que nous vous relatons ici dans un premier chapitre. Le second présentera la Vierge lors de sa découverte, en même temps qu'une étude documentaire sur la chapelle où elle a « survécu ». Enfin, sera évoqué l'arrière-plan religieux et seigneurial sur lequel s'inscrit le culte marial dans la région de Senonnes et du Haut Anjou, au Moyen Âge central.

Les circonstances de la « découverte » de la statue et son entrée au musée de Mayenne

Pour la préparation d'une vidéoconférence sur l'histoire et le patrimoine de la commune de Senonnes, commandée depuis 2011 par la communauté de communes de Saint-Aignan/Renazé et destinée à être présentée au moment des Journées du Patrimoine, j'ai mené pendant l'année 2012 une étude archivistique et de terrain. La « réapparition » de la Vierge de la Chauvelaie et sa mise à la connaissance publique se placent dans ce contexte.

Pendant cette recherche, j'ai rencontré plusieurs habitants de Senonnes et parmi eux, à de nombreuses reprises, Madame Colas, maire de la commune, qui m'a fourni plusieurs pistes de recherche et de nombreux contacts. Parmi les problèmes qu'elle évoquait souvent, se trouvait celui d'une chapelle disparue au lieu de la Chauvelaie, tout près du lieu de la Hertaie où elle et son mari ont été agriculteurs jusqu'à leur retraite. Elle me disait qu'il faudrait que je m'intéresse à cette chapelle, me précisant qu'on savait qu'elle avait été fondée au 17e siècle et qu'elle était dédiée à sainte Marguerite et à sainte Anne. J'ai vite identifié la source écrite de cette information orale, à savoir l'abbé Angot[1]. La confiance s'établissant, à l'occasion d'une visite le mardi 3 juillet, elle et son mari m'ont annoncé qu'ils avaient « quelque chose à me montrer ». Une chose ancienne disaient-ils, mais

[1] *Dictionnaire de la Mayenne*, t. 1, p. 619, cf. infra, 2e partie.

abîmée et certainement moins « âgée » que la charpente de la Hertaie, leur ancienne ferme. Ils ont évoqué pour cette dernière un bâtiment avec toiture à croupes et charpente à croix de saint André ; je m'attendais donc à un objet d'époque moderne, peut-être du 17e siècle. M. Colas est alors remonté de sa cave portant entre ses bras une statue de bois dont ils m'ont dit qu'elle provenait de la chapelle de la Chauvelaie. L'objet était effectivement très vermoulu et même perforé dans sa partie centrale, mais au premier coup d'œil, j'y ai reconnu une vierge romane plus ancienne d'au moins cinq siècles que la charpente évoquée. La première comparaison qui m'est venue à l'esprit a alors été la statue reliquaire de Sainte-Foy de Conques. Parallèle certes exagéré car beaucoup plus précieux et prestigieux, mais fondé pour la datation et la typologie. J'ai pris de nombreuses photos et je leur ai expliqué qu'il s'agissait sans aucun doute d'une statue bien antérieure à 1637, date de la fondation de la chapelle et que, contrairement à ce qu'ils pensaient, ce n'était pas une figuration de sainte Marguerite, mais de la Vierge. Ils étaient très sceptiques. Je leur ai expliqué qu'il fallait surtout la protéger, et que s'ils l'acceptaient, j'allais prendre contact avec des spécialistes d'art sacré pour aller plus loin dans son étude.

Dès le soir du 3 juillet 2012, j'ai envoyé les photos d'une part à Christian Davy, chercheur à l'Inventaire des Pays-de-la-Loire et au père Roger Blot, chargé du patrimoine religieux dans le diocèse de Rennes. L'un et l'autre m'ont très vite répondu. Le premier en m'indiquant que c'était un objet rarissime appartenant par sa typologie à la catégorie des « *sedes sapientiae* », sièges de sagesse au sens littéral, ou Vierges en majesté pour les historiens de l'art ; elles étaient produites à l'époque romane, probablement inconnues dans les Pays-de-la-Loire ; il fallait très vite envisager sa protection matérielle et sa conservation. Le second m'a répondu la même chose, ajoutant qu'il n'en connaissait qu'un exemple en Bretagne, conservé dans l'église de La Ferrière (Côtes-d'Armor) et dont il allait rapidement me faire des photos.

Échanges informatiques et rencontres ont continué ; j'ai rapidement exposé à M. et Mme Colas les différentes conclusions et possibilités auxquelles nous étions arrivés, Christian Davy, Roger Blot et moi, pour assurer l'avenir d'un objet si rare et si fragile : 1) son état sanitaire nécessitait un traitement du bois contre vers et dégradations en toute urgence, 2) à terme, il fallait envisager le lieu de sa conservation et son statut pour assurer son devenir. Dans cette optique, il n'était guère envisageable de la placer dans l'église paroissiale de Senonnes comme le suggéra dans un premier temps Mme Colas, car les conditions de température, d'hygrométrie et de sécurité n'y seraient pas assurées. J'ai donc fortement plaidé pour qu'ils la placent en dépôt ou en fassent don à un musée, suggérant le musée Dobrée de Nantes et plus encore celui de Mayenne pour plusieurs raisons : il est consacré au Moyen Âge, créé depuis peu, et par là même plus susceptible d'en faire une présentation permanente. Enfin, ce musée se trouve dans le département de la Mayenne, comme Senonnes. Mayennais eux-mêmes, ils ont été très sensibles à ce dernier argument. C. Davy en a parlé à Julie Guttierez chargée des Monuments Historiques pour la Mayenne. Par le canal de Christian Davy, j'ai pris contact avec Mathieu Grandet, directeur du musée de Mayenne, vers la mi-juillet, pour l'informer du projet de don et essayer de mettre sur pied une réunion à Senonnes avec M. et Mme Colas. L'été et les congés ont cependant fait que cela n'a pas été possible avant octobre. Entre temps, j'ai présenté ma conférence à Senonnes le vendredi 31 août, dans l'église, en présence de 225 personnes. Avec l'accord et à la demande de Mme Colas, parmi plusieurs découvertes, j'ai terminé par la présentation de la Vierge qui a bien sûr fait forte impression auprès des assistants, qu'ils soient ou non de la commune, et j'ai fait état du projet de ses détenteurs d'en faire don au musée de Mayenne.

Soucieux de faire avancer rapidement le dossier, nous avons mis sur pied une réunion à Senonnes avec Mme Colas, J. Guttierez, C. Davy, M. Grandet et moi le 4 octobre 2012.

C'est pendant le mois de septembre que l'opinion locale a commencé à s'émouvoir de ce projet de don de la statue. Mme Colas, le maire, s'est ainsi entendu dire par quelques habitants ou élus qu'il n'était pas normal qu'un objet d'un tel intérêt et présent depuis si longtemps quitte maintenant la commune de Senonnes. Fin septembre, elle m'a indiqué que pour répondre à ces remarques, elle avait prévu une discussion sur le sujet à la réunion du conseil municipal à venir, qui allait avoir lieu justement le jeudi 4 octobre au soir. Un peu inquiet de ce changement de position, j'en ai fait part aux différents partenaires. J'ai même demandé au père R. Blot de venir le 1er octobre chez Mme Colas. À cette occasion, nous avons refait des photos de la Vierge, et plaidé à nouveau pour le don au musée de Mayenne, tant avec des arguments muséographiques que religieux.

Fig. 1 - La Vierge lors de sa réapparition (cl. J.-C. Meuret).

La réunion du 4 octobre au matin s'est tenue comme prévu. Là, C. Davy a redit à Mme Colas l'intérêt scientifique de cette statue, en évoquant des comparaisons en Pays-de-la-Loire, M. Grandet a plaidé pour un don au musée qu'il dirige et exposé les procédures pratiques possibles et envisageables, J. Guttierez a ajouté qu'en cas d'acquisition elle la proposerait à l'inscription, voire même au classement comme Monument Historique. Enfin, j'ai ajouté son intérêt patrimonial et historique majeur, pour Senonnes sans doute, mais au-delà pour le département et la région. J'ai précisé à Mme Colas que l'objet était sa propriété et celle de son mari, et non celle de la commune, de sorte que si rien ne s'opposait à ce qu'elle recueille l'avis du conseil municipal en réunion, le soir même, ni celui-ci, ni le maire de la commune, ne pouvaient en disposer en droit. Si donation il devait y avoir, ce serait Mme et M. Colas, les propriétaires, qui la signeraient et non Mme Colas, maire de Senonnes. Nous avons rapidement compris que cette précision, en lui fournissant une réponse non discutable à d'éventuels opposants, la soulageait et la faisait opter définitivement pour la solution du don. Le conseil municipal du soir n'a pas modifié la volonté de Mme et M. Colas et peu de temps après, avec elle et M. Grandet, j'ai pu programmer un voyage à Mayenne à l'occasion duquel ils devaient venir déposer la statue et en signer la donation au musée. Et effectivement, vendredi 19 octobre, j'ai transporté M. et Mme Colas, et la Vierge soigneusement enveloppée, à Mayenne où nous avons été accueillis par Mathieu Grandet, directeur. M. Angot maire de Mayenne, son adjoint et son chef de cabinet sont même passés pour exprimer leur intérêt et féliciter les donateurs, après avoir pris acte de la présence de la statue dans les réserves. M. et Mme Colas, M. Angot et M. Grandet ont alors co-signé l'acte d'entrée de la statue. Les procédures légales et l'enregistrement du don étaient ainsi définitivement engagés. Très vite M. Grandet entama alors les procédures à la fois administratives et muséographiques. La plus importante de celles-ci a consisté à confier la statue à Mme Agnès Blossier restauratrice à Tours. Dès novembre 2013, celle-ci a pu travailler aux ateliers de restauration du Louvre (C2RMF), le lieu de France le plus adapté pour procéder au nettoyage, à l'étude, aux analyses et aux traitements conservatoires de la précieuse statue. Les résultats de ces travaux et investigations, ceux des multiples analyses et la place que l'on peut assigner à cette œuvre dans l'Histoire de l'art sont présentés dans une étude distincte de celle-ci, par Christian Davy. La phase d'étude et de traitement conservatoire s'acheva en avril 2014. Après passage à Tours pour recevoir un soclage, la statue rentra au musée de Mayenne en septembre 2014 où elle bénéficia du privilège rare de ne pas avoir à séjourner dans les réserves. En effet, le 10 novembre 2014, l'aventure de la « réapparition » parvint à son couronnement avec la présentation publique de la « Madame de Senonnes angevine »[2] organisée par le musée de Mayenne, assortie de deux conférences conjointes par moi-même et Christian Davy.

La statue et la chapelle de la Chauvelaie

La statue de la Vierge lors de sa réapparition (fig. 1)

Dès que M. et Mme Colas me l'ont présentée, j'ai pu en prendre les mensurations et procéder à des observations préliminaires.

Elle mesure 0,86 m de hauteur totale, avec un siège large de 0,25 m, profond de 0,15 m et doté d'un pied haut de 0,33 m. Au dos de la Vierge a été creusée une cavité haute de 0,20 m et profonde au maximum de 0,09 m.

[2] Clin d'œil au célèbre portrait peint par Ingres au tout début du 19e siècle, conservé au musée des Beaux-Arts de Nantes, intitulé « Madame de Senonnes ». Celle-ci tenait son nom de son mariage avec Alexandre de la Motte-Baracé, descendant des seigneurs de Senonnes. Or, bien avant, sous l'Ancien Régime, en Anjou, certains écrits parlent parfois de « Madame angevine » pour désigner la Vierge. Ainsi le 28 mai 1543, lorsque Jean Le Poulchre, sieur de la Benestaye, membre de la famille seigneuriale de Senonnes, premier maître d'hôtel du roi et de la reine de Navarre, baille à rente un jardin au bourg de Senonnes près de l'église appelé « jarderin de sous le Tertre » (est-ce la motte primitive du château de Senonnes ?) à Pierre Hamon, le terme annuel pour le paiement de cinq sols est fixé « au jour et feste de madame angevine » (AD53, 9J 2 n° 3). Il s'agit du 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge. On la nommait très communément « de l'angevine » pour parler des très nombreuses foires ayant lieu à cette date en Anjou et dans l'Ouest, ou encore « terme d'angevine » pour désigner la majorité des échéances de paiements et de baux.
En raison de ce riche passé, il me semble que la Vierge de la Chauvelaie mérite de porter le titre de « Madame de Senonnes angevine» (fig. 2).

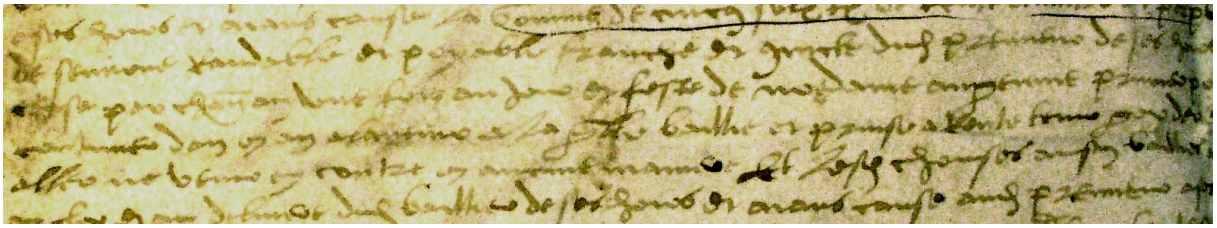

Fig. 2 - Mention de « Madame angevine », 28 mai 1543 (3e ligne). AD53, 9J 2, n° 3 (cl. J.-C. Meuret).

L'ensemble, sculpté dans un bois d'une essence non identifiable à l'œil en raison de l'enduit général, est apparu particulièrement vermoulu et friable, surtout dans les parties avant et basse. Ainsi, la statue est-elle perforée dans sa partie centrale par un gros orifice irrégulier d'environ 10 cm de diamètre, résultant de l'attaque des vers, peut-être aussi d'une plus grande fragilité du bois à cet endroit. Selon M. Colas, lorsque la statue se trouvait dans la baie haute du chevet de la chapelle, des étourneaux passaient par cet orifice et nichaient derrière. La partie basse a aussi souffert car seuls subsistent les pieds avant du siège. La partie médiane avant est la plus atteinte, plus que l'arrière et surtout que le visage, à peu près intégralement conservé. Sans qu'on puisse dire si les vers étaient toujours actifs, on observait qu'à chaque déplacement un peu de bois vermoulu tombait. D'évidence, ce mauvais état sanitaire et cette fragilité nécessitaient un traitement urgent en laboratoire.

Le sujet figuré par la statue est une femme représentée en position assise et frontale sur un siège haut de type cathèdre. La tête porte une couronne haute posée à plat et figurée avec six créneaux. Deux voiles qui se croisent à l'arrière de la tempe encadrent le visage et dissimulent la chevelure et l'oreille. Tous deux sont tenus par la couronne, l'un qui descend de l'avant et passe sous un autre venu de l'arrière et qui vient envelopper la base du cou en formant un renflement en forme de croissant. Du visage, aux traits fins et bien conservés et des yeux très ouverts et saillants, légèrement en amande, se dégage une impression de gravité, d'intériorité, de questionnement.

Le buste est figuré assez plat, ne suggérant qu'à peine une poitrine féminine, revêtu d'une robe et d'un manteau à plis, dont certains, comme sur l'épaule, très délicats. Ce manteau est attaché sous le cou et s'ouvre, montrant l'amorce d'une forme triangulaire qui peut évoquer une mandorle. Selon C. Davy, celle-ci aurait alors encadré l'Enfant - disparu - dont on sait qu'il était le centre de la représentation dans les *sedes sapientiae.*

Il s'agit d'une Vierge assise sur un siège de forme très quadrangulaire, dont demeure le dossier haut, le siège lui-même et seulement les deux pieds avant. Le dossier et les accoudoirs du siège étaient dotés de quatre « boules », ici assez frustes et plutôt quadrangulaires. L'arrachement de l'une d'elles montre qu'elle était fixée au siège par une cheville.

La statue présente à l'arrière un évidement plus ou moins rectangulaire à l'entrée, de 20 cm de hauteur et d'une profondeur maximale de 9 cm, réalisé à l'aide d'un outil de type gouge dont on voit les traces. Creusé dans la statue même, il a dans un premier temps été interprété comme un réceptacle à reliques. À l'appui de cette hypothèse, on observe autour de l'entrée de la cavité huit petits trous qui pouvaient assurer la fixation d'une fermeture de bois.

Sauf en partie avant et basse, là où les fibres du bois sont détruites ou à nu, l'ensemble de la statue est recouvert d'une peinture ou enduit blanc ancien que perforent partout les trous de vers, cependant moins abondants sur le visage. En certains endroits plus protégés, comme le côté droit du siège, j'ai pu remarquer des traces de polychromie rouge et bleu-vert qui semblent se superposer à l'enduit blanc, la nature et la stratigraphie exacte de ces couches nécessitant l'étude de spécialistes.

La première interprétation de cette œuvre s'est vite construite à partir des premières informations de Christian Davy, de Roger Blot, de lectures et de visites de musées tel celui de Clermont-Ferrand. Malgré l'absence ou plutôt la disparition de l'enfant Jésus, le type de représentation - assise et frontale - qui caractérise cette statue permet peut-être de la placer sans hésiter dans la série des *sedes sapientiae,* les sièges de sagesse au sens littéral, encore désignés comme Vierges de majesté ou majestés tout court.

On nomme ainsi, depuis le Moyen Âge, une figuration de la Vierge assise sur un trône, souvent couronnée, portant l'Enfant assis sur ses genoux, ce dernier tenant généralement le Livre dans la main gauche et levant la main droite en signe de pardon des péchés de l'humanité. Il est très souvent figuré avec une tête petite, des traits âgés, tel un adulte en réduction, vieux de tous les péchés du

monde. Plusieurs de ces statues comportent à l'arrière, dans le buste de la Vierge, un évidement, à l'origine fermé par un panneau de bois et destiné à contenir des reliques. Comme le dit l'expression « siège de sagesse », la Vierge ne constitue pas l'unique objet de la représentation ; pas plus d'ailleurs que l'Enfant, même si celui-ci se trouve placé en son centre. Le groupe et la quadruple répétition de l'image du siège sous forme de strates de plus en plus abstraites, d'abord le trône réel, aux accoudoirs et au dossier parfois ornés d'arcatures romanes, ensuite la Vierge, mère et siège de l'Enfant, puis l'Enfant, assis lui aussi, incarnation de la divinité, porteur du verbe et du pardon divins sous la forme du Livre. C'est donc le groupe entier qui doit être entendu à la fois comme métaphore de « la sagesse » et médiateur entre fidèles et divinité.

Une des plus anciennes représentations de ce type que l'on connaisse est due à Étienne II, évêque de Clermont, qui vers 946 passa commande à un nommé Alleaume. Cet orfèvre et architecte réalisa une statue de bois, recouverte d'or et dans laquelle on plaça des reliques. Elle a disparu, mais un manuscrit des environs de l'an 1000, conservé à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, en donne une représentation en tous points conforme aux *sedes sapientiae*[3]. On sait cependant que de semblables sculptures-reliquaires, dues à des orfèvres, existaient dès l'époque carolingienne[4]. La diffusion de ce type de statue semble avoir été particulièrement forte dans le Massif Central qui conserve - avec le Hainaut - une grande partie des quelques dizaines de Vierges de ce type connues en Europe. On sait qu'à l'occasion de synodes, ces statues étaient transportées et vénérées ; ce fut le cas à celui de Rodez en 1014 où l'on amena, parmi d'autres, celle de sainte Foy de Conques. De façon plus générale, il faut relier cette pratique à l'essor du culte à Marie, incarnation d'une Église médiatrice, figurée de plus en plus souvent comme une reine couronnée - c'est le cas à Senonnes - et associée à l'enfant Dieu[5]. Les portails romans, tel celui de Chartres réalisé vers 1150-1155, en sont une autre expression.

La statue de la Chauvelaie a perdu l'Enfant, mais à la fois dans sa disposition et dans celle du siège, tout indique qu'elle le portait. De plus, l'évidement arrière permet peut-être de la placer dans la catégorie des statues reliquaires. Il s'agit bien d'un trône de sagesse, au traitement relativement simple si l'on s'en tient au trône, fruste même si on la compare aux Majestés auvergnates, mais pour laquelle nous espérions qu'une étude de spécialistes apporterait des éléments solides et nouveaux. Dans les jours qui ont suivi mon envoi de photos, en se fondant sur des arguments typologiques, C. Davy l'a datée des environs de 1150 !

Sans entrer dans des comparaisons et des datations approfondies, ce que fait Christian Davy spécialiste des œuvres peintes et sculptées romanes dans l'Ouest, j'ai rapidement cherché à savoir s'il existait des statues semblables dans l'Ouest. Grâce à Roger Blot, j'ai pu savoir que la première et sans doute l'unique qui puisse lui être comparée est celle conservée dans l'église de la Ferrière (Côtes-d'Armor). Selon la tradition, elle proviendrait de l'abbaye de Lantenac fondée en 1149 par Eudon II de Porhoët, vicomte de Rennes, sur le territoire de l'actuelle commune de La Ferrière. Le siège a totalement disparu, mais elle conserve l'Enfant. Entre autres traits communs, on retiendra la frontalité, l'étirement vertical, la couronne et le traitement très comparable des voiles, en particulier le renflement en croissant qu'ils forment sous le menton. On la date des environs de 1200[6]. Pour les Pays-de-la-Loire, C. Davy et J. Guttierez m'ont appris qu'il n'existe pas d'équivalent aussi ancien, mais qu'on connaît cependant quelques cas à approfondir comme la Vierge romane de Chalonnes, celle de La Suze (72) bien que très restaurée et celle d'Évron (53), datée du 13e siècle. Au-delà, les spécialistes devront tenter des parallèles ou des divergences sur certains points de détail avec les statues d'Auvergne et de Belgique.

[3] Une représentation de ce manuscrit est actuellement visible au musée Quilliot de Clermont-Ferrand, accompagnant plusieurs Vierges auvergnates, dont celles d'Usson et de Vernols.

[4] *La France romane au temps de premiers Capétiens (987-1152),* Catalogue d'exposition, Musée du Louvre Éditions, 2005, p. 378. À la même page est reproduit le manuscrit de Clermont-Ferrand.

[5] MAZEL Florian, *Féodalités (888-1180),* coll. Histoire de France, sous la dir. de Joël Cornette, Belin, 2010, p. 382-384.

[6] Je remercie vivement le Père Roger Blot pour sa venue à Senonnes, son déplacement à la Ferrière et les photos qu'il m'a adressées.

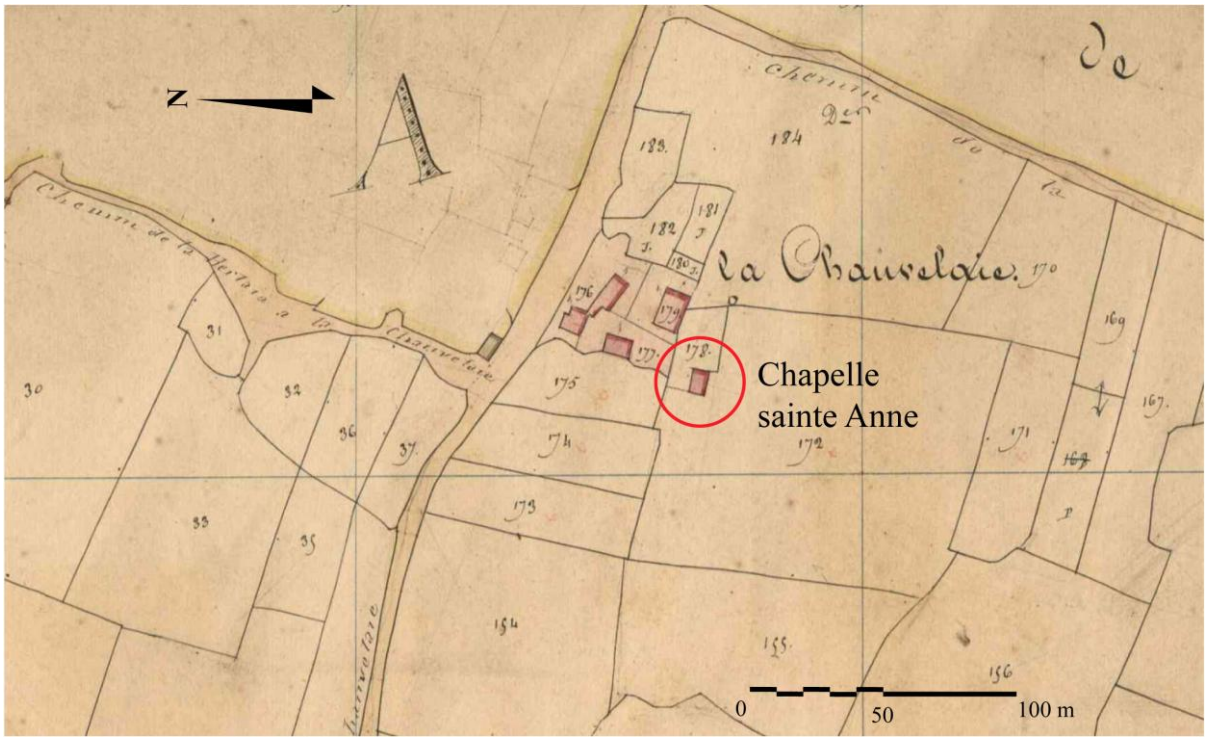

Fig. 3 - Plan cadastral de la Chauvelaie (cadastre de Senonnes, 1840, section A, feuille 1 - AD53 3P 2845/2).

La chapelle de la Chauvelaie depuis le 17e siècle (fig. 3)

La situation de la Chauvelaie. - La Chauvelaie se situe sur la commune de Senonnes, en Mayenne, à 2 km au nord-ouest du bourg (et non 3 500 m comme l'indique A. Angot). Tout près de là, à 0,5 km, se trouve la limite entre les départements de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine, ancienne frontière entre Anjou et Bretagne, qui suit ici le petit ruisseau des Caves, un affluent du Semnon. J'ai pu constater que cette limite apparaît parfois dans les archives d'Ancien Régime, lors de la désignation de confronts[7] des terres voisines. Pour autant, cela n'autorise pas à penser que la création de la chapelle au 17e siècle puisse en être rapprochée. On pourrait ainsi voir dans le choix initial de la dédicace à sainte Anne, fait en 1637 comme cela va être dit, un écho des apparitions de la même sainte à Sainte-Anne d'Auray en 1623-1624 et de l'important pèlerinage qui naquit immédiatement. Cependant, dans les sources écrites, rien ne vient étayer cette thèse et aucun pèlerinage n'est signalé à la Chauvelaie. De plus, le culte de sainte Anne était déjà pratiqué bien avant 1637 comme en témoignent des désignations antérieures, ainsi le nom même de Sainte-Anne d'Auray, ou encore le prénom de la duchesse Anne.

Une fondation du 17e siècle. - Les débuts de la chapelle sont très rapidement décrits par A. Angot dans son *Dictionnaire de la Mayenne*. Ils le sont de manière beaucoup plus détaillée dans une monographie anonyme de 1885, mais qui émane du même historien[8]. Citant un testament dont nous n'avons malheureusement pu trouver trace, malgré de nombreuses recherches[9], voici ce qu'il en dit :

[7] Description des limites d'une terre ou parcelle de terre par l'énumération de celles qui la touchent.

[8] ANGOT Alphonse, *Dictionnaire de la Mayenne*…, t. 1, p. 619. - *Monographie paroissiale. Saint-Pierre-de-Senonnes, diocèse de Laval*, Mamers, Fleury et Dangin, 1885, p. 15-16. La question de l'auteur de cette monographie trouve sa réponse dans le *Dictionnaire de la Mayenne* de l'abbé Angot, à la fin de son article consacré à Senonnes, (t. 3, p. 710) où l'auteur cite parmi ses références : A. Angot, *Monog. de Senonnes.*

[9] Rien de tel ne se trouve aux Archives historiques du diocèse de Laval dont je remercie la responsable, Agnès Gomez, pour les recherches qu'elle a bien voulu mener.
Il en est de même aux Archives départementales de la Mayenne où je n'ai pas trouvé ce testament, ni dans la série G (clergé séculier avant la Révolution), ni dans le riche « chartrier de Senonnes » (cote 9J), pourtant très

*« Le 25 août 1637, M^e^* [Missire] *André Gastineau, pour le bien de l'église, particulièrement de Senonnes, fonde par testament une stipendie sacerdotale » pour laquelle il donne entre autres, une maison en appentis à la Chauvelaye ; à la charge pour celui qui sera pourvu de ladite stipendie ou prestimonie après le décès du fondateur, de payer les cens ou rentes. Il donne le droit de présentation au seigneur de Senonnes et à ses successeurs ; mais se réserve la jouissance la vie durant. Cette fondation était en faveur d'un prêtre de sa lignée, à défaut, pour tel prêtre de bonne vie que choisira le patron, sans le consentement duquel le titulaire ne pourra résigner. Le droit de collation appartenait à l'évêque diocésain. Les charges étaient d'une messe basse le premier mardi de chaque mois ; une autre messe aux fêtes de sainte Anne et de sainte Marguerite. Elle existe encore et bien qu'elle ne soit qu'une œuvre de simple maçonnerie, il est regrettable qu'elle continue toujours d'être profanée et que l'on n'ait pas répondu au désir souvent manifesté des paroissiens qui voudraient la voir rendue à sa pieuse et première destination. Le fondateur avait fait bâtir à la Chauvelaye une chapelle nommée de Sainte-Anne et de Sainte-Marguerite, qu'il priait l'évêque d'Angers de bien vouloir bénir ou faire bénir. Le chapelain y devait résider et y acquitter la fondation. Il était tenu en outre à assister « au service qui a accoustumé d'être célébré en l'église de Senonnes ». Dans la suite furent faites d'autres fondations qui devaient être desservies dans la même chapelle.*

Selon cette analyse du testament, la chapelle semble bien être une réelle création *ex nihilo* car il n'est fait mention d'aucun culte antérieur dans le même lieu. Sa fondation est due à un prêtre du nom de Gastineau qui n'est pas curé de Senonnes et n'apparaît pas plus comme prêtre second ou vicaire dans les registres paroissiaux. Les dotations dont il pourvoit la chapelle montrent qu'il détenait des biens à la Chauvelaie même et on va voir plus loin qu'il résidait aussi en cet endroit.

Le 6 avril 1641, soit seulement quatre ans après la date d'enregistrement du testament, André Gastineau et ses frères et sœurs enregistrent un accord relatif à la Chauvelaie devant la cour de justice de la seigneurie de Senonnes. Il est alors fait état de « *la fondation que honorable et dyscret Missire André Gastineau presbtre, leur frère, a faict et sur ceste deposition et intention a fait bastir et construire une chappelle au lieu de la Chauvellaye en ceste paroisse de Senonnes, qu'il a fondée en l'onheur de Dieu et de Madame sainte Anne...* »[10]. On apprend ainsi que la construction prévue dans le testament a bien été réalisée, mais que la dédicace, initialement destinée à deux saintes, Marguerite et sainte Anne, s'est réduite à la seconde.

Pour autant, André Gastineau n'avait sans doute pas encore entièrement mené son projet à terme. En effet, le 21 décembre 1643, en la cour de Pouancé, il passe avec Mathurin Robert contrat d'achat de diverses terres situées à la *Chauvellays*, probablement pour doter la chapelle. L'acte précise que « *honneste et dyscrette personne Missire André Gastineau, presbtre sieur de Sainte Anne présent et achepteur* » demeure « *au lieu de la Chauvellays, paroisse de Senonne.*»[11] On relève à nouveau que sainte Anne fut bien la seule patronne de la chapelle. Quant à André Gastineau, on constate qu'il demeure à la Chauvelaie même et qu'on ajoute à son nom celui de sa fondation. Pour autant, assure-t-il lui-même la desserte ? Sans doute, mais cela n'est pas dit.

Probablement est-il décédé en 1673, car le 5 mai de cette année, la cour de la seigneurie de Senonnes condamne « *Missire Pierre Desgrée, presbtre, curé de Senonne et chapelain de la chapelle de Sainte Anne de la Chauvelais… Et pour le prestre faute qu'il fera de faire ses obeissances feodalles, huitaine après la signiffication des présentes seront ses choses saisies…* »[12]. Cet acte nous apprend donc que trente-six ans après le testament fondateur, la chapelle n'est bien dédiée qu'à la seule sainte Anne, que sa desserte est assurée par le curé de Senonnes en personne, mais que celui-ci a omis d'acquitter les droits seigneuriaux.

---

riche en documents de toutes sortes sur cette paroisse, du 15^e^ au 18^e^ siècle. Pour plus de certitude, j'ai consulté Mme Isabelle Las, directrice adjointe, qui a bien voulu elle aussi se livrer à la même recherche, ce dont je la remercie, mais sans plus de résultat. Elle m'a suggéré la piste des archives paroissiales qu'a beaucoup consultées A. Angot. Or, celles-ci étant censées se trouver non plus à Senonnes, mais à l'évêché à Laval où rien de tel n'a été conservé, la recherche demeure pendante.

[10] AD 53, 9J 8.

[11] AD 53, 9J 9.

[12] AD 53, 9J 10.

La chapelle au 18e siècle. - En 1763, la chapelle est toujours lieu de culte, c'est ce qu'indique une visite d'artisans venus dresser un état des travaux d'entretien à réaliser[13]. On apprend à cette occasion qu'elle est couverte d'ardoises, qu'elle a « *deux portes dont la première et principalle dans le pignon est à deux vantaux* » et qu' *« à l'autel, il y a un morceau de parement de nulle valeur »*, ainsi qu' « *un Christ et deux bouquets d'hiver* ». Il n'est fait nulle mention d'une Vierge de bois.

Confirmant cette activité cultuelle à la Chauvelaie au 18e siècle, la carte de Cassini nomme bien l'écart de la « *Chevaulais* » en y figurant une chapelle sommée d'une croix.

La chapelle au 19e siècle. - Je n'ai pour l'instant recueilli aucune information d'archives sur le sort qui lui a été réservé pendant et après la Révolution[14].

En 1840, elle est portée au cadastre (section A1 de la Couture), dans la parcelle 178 nommée *« la chapelle (bâtiment)* ». C'est un petit édifice rectangulaire orienté, de 9 m sur 6. Tout autour, l'état de sections désigne plusieurs parcelles portant des noms qui lui sont liés et d'une surface totale qui correspond à peu près aux 8 journaux de 1730 (un peu moins de 4 ha) : *« le clos de la chapelle* » (171 et 174), « *le champ de la chapelle* » (172). Fait plus surprenant, les parcelles 186, 187 et 203 (section A2) sont nommées « *le clos au moine* ». Pourtant ce lieu n'a jamais été prieuré d'aucune abbaye, ni ligérienne, ni plus proche comme La Roë. Sans doute s'agit-il d'une de ces confusions que l'on constate dans la mémoire populaire qui aurait ici transformé le prêtre stipendié desservant de la chapelle au 17e siècle en « moine ». À moins que ce moine n'ait un rapport avec le fait que l'église paroissiale de Senonnes fut, depuis la fin du 11e siècle et jusqu'en 1730, d'abord un prieuré puis une église à la nomination de l'abbé de Marmoutier. Quoi qu'il en soit, l'enregistrement du bâtiment sous le nom de chapelle en 1840 indique qu'aux yeux des contemporains, sa fonction, ou pour le moins son image, demeurait dans les esprits avant tout religieuse. Pour la suite, il faut passer aux cartes d'État-Major - finalisées dans le troisième quart du 19e siècle - pour trouver mention du lieu de « la Chauvelais ». Alors que ces cartes portent régulièrement le mot chapelle quand il en existait une, ce n'est déjà plus le cas pour la Chauvelaie. Est-ce à dire qu'elle était alors vraiment désaffectée, autant dans les faits que dans les esprits ? L'employait-on déjà à des usages profanes ? C'est probable, car en 1885, A. Angot note que les paroissiens ont souvent exprimé le souhait de *« la voir rendue à sa pieuse et première destination »*[15] puis en 1900[16] que « *la chapelle, très simplement bâtie, existe, mais livrée à des usages profanes* ». S'est-il rendu sur les lieux mêmes ? Sans doute pas, car dans ce cas il publiait généralement plus de détails.

La statue et la chapelle de la Chauvelaie à la fin du 20e siècle. - Monsieur et Madame Colas, avant de prendre leur retraite dans le bourg de Senonnes, étaient exploitants agricoles à la Hertaie, soit à 200 m de la Chauvelaie et de sa chapelle. Lors de leur installation, l'édifice, abandonné comme lieu de culte depuis longtemps, était en ruines. On parlait d'un usage antérieur comme écurie. Aux premières années de leur présence, elle possédait encore sa charpente, mais en raison du mauvais entretien de la toiture, elle se dégrada et fut retirée comme on l'observe sur une photo de 1996-1998. Cependant, ils se souviennent avoir toujours vu la statue de bois dans ce qu'ils décrivent comme une niche aveugle, ouverte dans le mur pignon est de la chapelle. M. Colas précise même que des étourneaux venaient nicher derrière elle en passant par le trou formé à l'emplacement de l'Enfant. Cette niche, autant qu'on puisse en juger sur une des deux photos de la chapelle, était semble-t-il une fenêtre ouverte à l'origine dans le pignon est de la chapelle, au-dessus de l'autel.

On ne sait donc depuis quand la statue était placée dans cette niche ; on peut seulement noter le fait que celle-ci étant fermée et exposée à l'est, soit à l'abri des vents et pluies dominants, cela a contribué à limiter le pourrissement du bois. Mme Colas m'a expliqué que dans les années 1985, le lieu de la Chauvelaie était habité par une famille de « cas sociaux » et que les bâtiments de l'endroit -

[13] AD 49, 1B 962/3.

[14] Une source potentielle se tient sans doute dans les archives notariales qui ont forcément enregistré, à un moment ou un autre, une vente des terres et des bâtiments de la Chauvelaie à partir du 19e siècle. Malheureusement, il s'agit là d'un travail énorme pour des résultats parfois remarquables, mais rares et aléatoires, que nous n'avons pas entamé en ce cas.

[15] *Monographie*…, p. 15.

[16] ANGOT Alphonse, *Dictionnaire… de la Mayenne*, t. 1, p. 619.

habitation, dépendances, chapelle - ont été peu à peu dégradés. La maison qu'ils occupaient a même connu un incendie suspect que les assurances n'ont pas voulu couvrir. Voyant que la chapelle se trouvait dans un état de dégradation avancé et pouvait aussi subir d'autres dégradations, M. et Mme Colas ont alors décidé de sauver la statue en la mettant à l'abri chez eux. Ils ne se souviennent pas de la date exacte de ce sauvetage, sinon qu'ils y ont procédé dans les années voisines de 1985.

Les deux photos jointes ont été prises par leur fils vers 1996-1998 (fig. 4). Ce sont les seules que l'on possède de la chapelle et qui permettent de connaître un peu son architecture. Comme l'a indiqué A. Angot, la construction est très simple, apparemment en pierre locale, sans tuffeau pour les angles ou jambages des portes et fenêtres, alors qu'au 17e ce matériau est couramment employé en Anjou. On n'observe aucun contrefort. Des ouvertures originelles, on ne distingue que la porte nord qui, selon la visite de 1763, ne devait avoir qu'un vantail, alors qu'on ne voit pas la porte principale à l'ouest, que l'acte de visite avait dite dotée de deux vantaux. Dans le pignon est se voient deux ouvertures. La plus haute, une porte décentrée vers le sud, n'est sans doute qu'une gerbière ouverte au 19e siècle pour entrer le fourrage dans un grenier aménagé au-dessus de la nef. C'est dans la seconde, en position axiale, que se trouvait la Vierge ; on ne peut qu'y voir la baie ménagée au-dessus de l'autel. Comme aux jambages de la porte du nord, on n'y distingue aucun élément taillé en moyen appareil, mais seulement des moellons à peine équarris ; de plus, elle ne possède qu'un simple linteau de bois. Force est de constater que la chapelle de la Chauvelaie n'était qu'un édifice de dimensions réduites, très modeste, voire fruste, plus représentatif de l'habitat vernaculaire que de l'architecture religieuse du 17e siècle.

Comme les bâtiments d'habitation ruinés de la Chauvelaie, les restes de la chapelle ont été arasés après 1998 par Monsieur Colas fils, devenu exploitant des lieux.

Fig. 4 - La chapelle de la Chauvelaie vers 1996-1998 (cl. famille Colas).

Pouvoir laïc, pouvoir religieux et culte à la Vierge à Senonnes et dans la région au Moyen Âge central (11e-13e siècles) (fig. 5)

Très vite, s'est posée la question de la provenance de cette statue. Sur ce point, le filtrage des archives s'est malheureusement révélé totalement infructueux de sorte que toutes les réponses proposées demeurent du domaine de l'hypothèse. On pourrait ainsi s'arrêter au fait que l'église de Senonnes, celle qui était en place lors de la création de la chapelle de la Chauvelaie en 1637, visible sur le cadastre napoléonien et pour l'essentiel datable du 15e siècle[17], possédait, selon A. Angot, une chapelle nord vouée au culte à la Vierge. De plus, elle présentait « *des restes importants d'une*

[17] Au 19e siècle, l'ancienne église présentait encore « des restes importants d'une construction primitive romane » (ANONYME (= Alphonse. ANGOT), *Monographie paroissiale : Saint-Pierre de Senonnes, diocèse de Laval*, Mamers, Fleury et Dangin, 1885, p. 4). Cependant, sa façade à quatre contreforts saillants, l'ajout d'une chapelle à la Vierge au nord et d'une autre à saint Sébastien au sud, et son chevet à pans coupés témoignaient d'importantes reconstructions à partir du 15e siècle (Alphonse ANGOT, *Dictionnaire*..., t. 3, p. 708). L'actuelle église a été entièrement reconstruite à neuf à la fin des années 1880.

construction primitive romane »[18], constat visuel qui va dans le même sens qu'un acte des années 1090 dans lequel le lieu de culte de Senonnes est désigné non comme simple « *capella* », mais comme « *ecclesia* » [19]. On peut alors imaginer que la chapelle à la Vierge du 15e siècle ait été édifiée sur la base d'une pratique de ce culte présent dès l'église romane. À l'occasion de « modernisations », parmi lesquelles celles générées par le concile de Trente, fin 16e et début 17e siècle, en même temps qu'étaient transformés les autels et retables, il se pourrait que la vieille statue ait été considérée comme archaïque et pour cela déclassée. La création de la chapelle de la Chauvelaie en 1637 aurait pu alors être l'occasion de lui éviter une relégation totale. À l'appui d'un tel transfert, on peut encore ajouter que la Chauvelaie fut assez tôt intégrée au temporel de l'église paroissiale : en 1730, dans une déclaration faite à l'occasion d'une assemblée générale du clergé, il est dit que la closerie de la Chauvelaie est annexée à la cure avec 8 journaux de terre et qu'une messe est célébrée chaque semaine dans la chapelle[20]. Cependant, outre l'absence de preuves écrites ou matérielles du transfert de la statue, on peut opposer à cette hypothèse le fait que l'église de Senonnes, depuis ses débuts connus vers 1090, était d'abord placée sous l'invocation de saint Pierre et qu'elle se trouvait alors, peu ou prou, dans la dépendance directe de l'abbaye de Marmoutier. Or, on sait que cette abbaye n'a pas spécialement promu le culte à la Vierge.

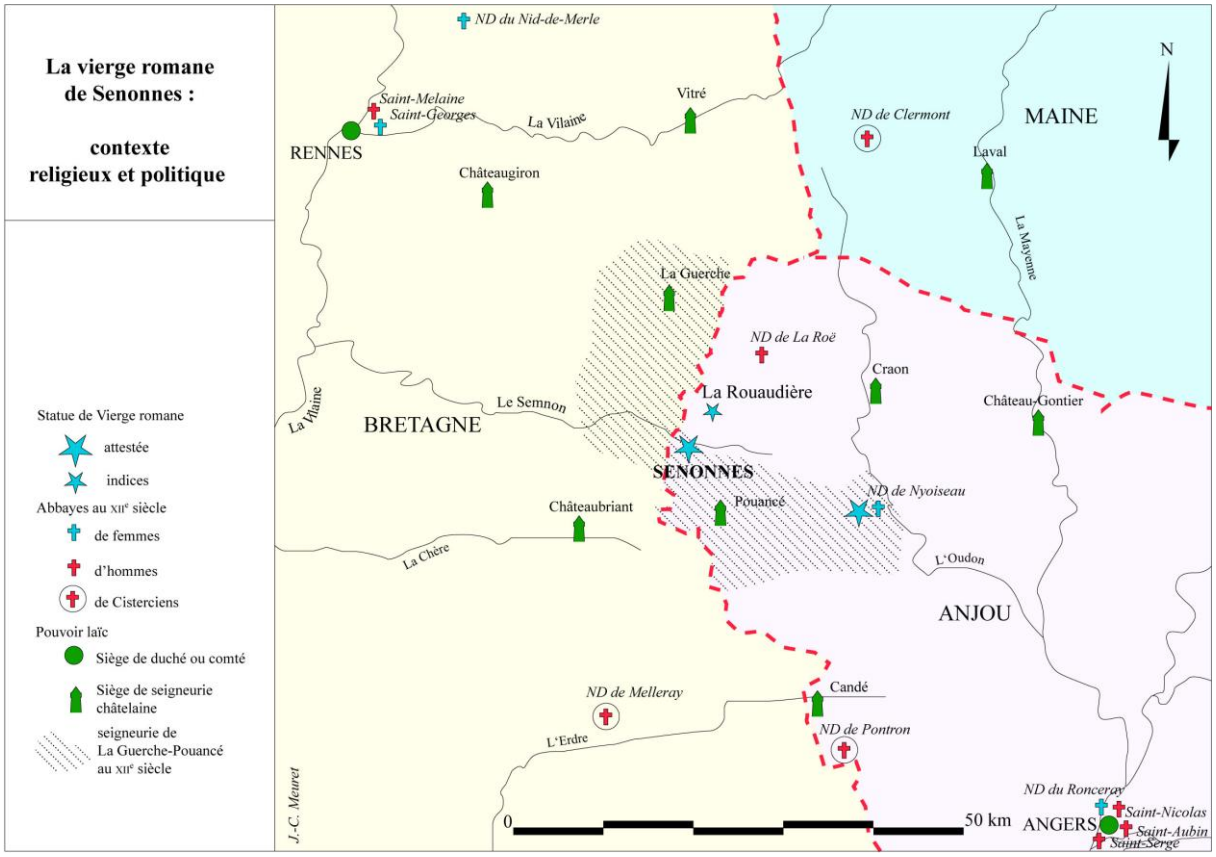

Fig. 5 - Carte de la région de Senonnes : son contexte seigneurial et religieux au 12e siècle (J.-C. Meuret).

[18] *Monographie...*, p. 6.

[19] AD49, 43H 1/1, original parchemin (1090 environ) : *Haimericus cognomento Capellus*, homme de *Gualterius Haicus* (Gautier Hai) le seigneur de Pouancé, fait don à Marmoutier de ce qu'il possède dans les églises de Pouancé, Senonnes et La Prévière : *quicquid ipse habebat in ecclesie de Poontio...* [...] *Dedit iterum beato Martino idem Haimericus quicquid habebat in ecclesia de Senona et in ecclesia de Pivreria, exceptis similiter decimis quatuor annonarum…*

[20] *Ibid*., p. 16. Cette messe était fondée d'une rente de 36 livres faite par le seigneur de Senonnes.

Limitrophe de Senonnes au nord, la paroisse de La Rouaudière présente un dossier qui mérite quelque attention, car par certains points, il n'est pas sans évoquer celui de la Vierge de la Chauvelaie. Cette paroisse apparaît dès 1136 dans la bulle du pape Innocent II confirmant l'abbaye Notre-Dame-des-Bois (= La Roë) dans ses possessions, parmi lesquelles l'église Notre-Dame de La Rouaudière[21]. Celle-ci était donc placée sous l'invocation de la Vierge. Une chronique paroissiale rédigée dans la première moitié du 19e siècle fait mention, à plusieurs reprises, d'une chapelle Saint-Sauveur à 2 km au nord du bourg, qui passait - et peut-être à juste titre - pour plus ancienne que l'église paroissiale. Or, dans cette chapelle sont alors signalées deux statues anciennes, l'une du Saint Sauveur, en pierre, l'autre de la Vierge, en bois, décrite en ces termes : « *...placée sur la grosse pierre du côté de l'Épître et qui représente la Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, tenant son divin fils entre ses bras. Elle est en bois fort pesante. La pose est un peu roide, mais la figure est assez belle. Nous inclinons à croire que ce doit être la statue de Sainte Marie de La Rouaudière, et qu'elle a été apportée là de l'ancienne église, vers 1600, au moment où on faisait les réparations et où on lui donnait pour patronne les Trois Maries* » [22]. Bien que succincte et qu'il ne soit pas dit qu'elle est figurée assise, la description de cette Vierge pourrait correspondre à une Vierge romane du type de celle de la Chauvelaie : elle est réalisée en bois, sa pose est dite raide et elle tient l'Enfant dans ses bras et non sur un bras. Il n'est cependant pas précisé s'il s'agit d'une figure assise ou debout. De nos jours, deux statues sont encore conservées à la paroisse de La Rouaudière, l'une du Saint Sauveur et l'autre de la Vierge à l'Enfant, mais cette dernière debout, déhanchée, l'Enfant sur son bras gauche et sculptée dans la pierre. Elle ne correspond pas à celle que décrit la chronique paroissiale. D'ailleurs, c'est peut-être cette statue plus récente qu'a vue A. Angot, car il écrit à tort, me semble-t-il, que le curé se trompe en y voyant la Notre-Dame de La Rouaudière initiale. Par ailleurs, on observe que cette première statue de la Vierge de La Rouaudière semble être arrivée dans la chapelle annexe par déclassement, au tout début du 17e siècle, probablement lors de la montée en puissance de la réforme tridentine. Le même schéma proposé ici ne serait-il pas celui qui aurait fait échouer la Vierge de Senonnes à la Chauvelaie ?

Cependant, même si le cas de La Rouaudière paraît plus étoffé et plus recevable, nous nous en tiendrons là de ce parallèle, en nous bornant seulement à constater la mobilité de ces statues de culte au cours des siècles.

En revanche, si l'on ne connaît pas le premier lieu de culte où se trouvait la Vierge de Senonnes, il n'est pas inutile pour comprendre celle-ci de présenter l'arrière-plan religieux du 12e siècle sur lequel elle s'inscrit, celui d'un culte à la Vierge, présentée comme médiatrice entre les hommes et la divinité. Pour cela, on tentera d'évoquer sa diffusion dans cette région à la limite de l'Anjou et de la Bretagne en cherchant à cerner les pouvoirs religieux et laïques qui en furent les vecteurs du 11e au 13e siècle.

Il a déjà été dit que ce culte se développe dès avant l'an mil, mais pour cette époque et cette région, les sources font défaut. Vitré fournit une des occurrences les plus anciennes, avec l'église fondée vers le milieu du 11e siècle par Robert Ier et son épouse Berthe en l'honneur de Notre-Dame[23]. Toute la zone frontalière entre Bretagne, Normandie, Maine, Anjou et Poitou connut une importante vague érémitique qui contribua à la promotion de ce culte. La figure la plus notable de ce mouvement fut Robert d'Arbrissel[24]. Né en la paroisse de ce lieu, en Bretagne, mais à seulement 20 km de Senonnes, proche de Sylvestre seigneur de La Guerche et évêque de Rennes, il sillonna les environs au moins jusque vers 1100. Extrêmement populaire, suivi dans ses pérégrinations constantes d'une foule de fidèles, il eut une influence forte auprès des plus hautes autorités, tant ecclésiastiques que laïques. Sa dévotion à la Vierge ne fait aucun doute et sa correspondance avec la duchesse Ermengarde ainsi que le fait d'avoir placé une femme, Pétronille de Chemillé, à la tête de l'abbaye Notre-Dame de

[21] *Cartulaire de Notre-Dame de La Roë*, AD 53, H 154, f. 6 r° : *...ecclesiam sancte Marie de Roalderia...*

[22] DUCHEMIN Alexandre, *Chroniques de la paroisse de La Rouaudière*, manuscrit, 1850, mairie de La Rouaudière, p. 31. Je remercie vivement Didier Trideau pour m'avoir fourni cette source.

[23] HENRY Cyprien, *Actes des évêques de Rennes*, Thèse de l'École des Chartes, 2010, p. 769. L'acte de 1119 rapporte la donation par André de l'église Notre-Dame fondée par ses parents : *Quia Andreas .../... ecclesiam Beate Marie in Vitreo castro […] qua pater ejus […] nomine, qua uxore sua Berta […], ob suorum peccatorum remissione dedit Sancto Melanio…*

[24] MEURET Jean-Claude, « Au bois, en marge et à la frontière, le mouvement érémitique à l'est de la Bretagne (1050 à 1200) », dans Hélène BOUGET et Magali COUMERT (dir.), *Histoires des Bretagnes*, 4. *En marge*, Centre de Recherche Bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, à paraître, env. 20 pages, 6 cartes.

Fontevraud comme première abbesse, suffisent à illustrer sa volonté constante de promouvoir la femme. Il fonda l'abbaye de La Roë à la fin du 11e siècle, à seulement 12 km de Senonnes, et en l'honneur de Notre-Dame. On ne doit pas manquer non plus de citer Salomon, un des proches de Robert, lui aussi ermite, fondateur en 1109 de l'abbaye aux femmes Notre-Dame de Nyoiseau, près de Segré, à 24 km seulement à l'est de Senonnes. Les sources répètent qu'il avait auparavant fondé plusieurs établissements du même type[25]. Un acte de la première moitié du 12e siècle, traduit, résumé et copié par Dom Housseau au 18e siècle, relate même comment une « image » de la sainte Vierge fut donnée à l'abbaye de Nyoiseau par Moyse de Durtal, placée dans l'église et dotée d'une rente pour assurer l'entretien d'une lampe permanente[26] (fig. 6). Cette mention inédite fournit un aperçu exceptionnel de l'expansion du culte à la Vierge dans la région même de Senonnes, à la même époque où fut sculptée la statue de la Chauvelaie. Or, le terme « image » employé ici désigne très probablement une statue, ce qui autorise à penser qu'au moins à Nyoiseau existait une Vierge romane de type *sedes sapientiae*.

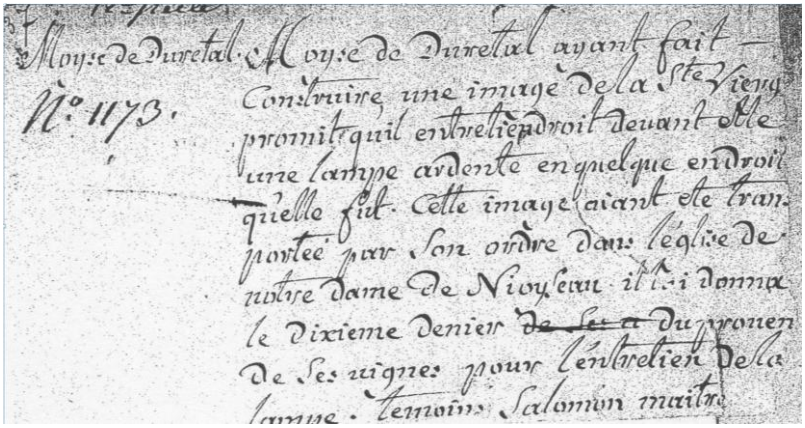
Moyse de Duretal. Moyse de Duretal ayant fait
N° 1173. Construire une image de la Ste Vierg
promit qu'il entretiendroit devant elle
une lampe ardente en quelque endroit
qu'elle fût. Cette image aiant été trans
portée par son ordre dans l'église de
nostre dame de Nioyseau il lui donna
le dixieme denier ~~de ses~~ du proven
de ses vignes pour l'entretien de la
lampe. Témoins Salomon maître

Fig. 6 - Dom Housseau : mention de l'« image » de la Vierge de Nyoiseau. BnF, Dom Housseau, coll. Touraine-Anjou, n° 1173, 1ère moitié du 12e siècle.

Si l'on en revient à la paroisse de Senonnes, on constate cependant qu'elle n'a entretenu aucun lien direct avec l'abbaye Notre-Dame de Nyoiseau, qui avait pourtant dans sa dépendance de nombreuses petites paroisses ou chapelles dans les environs, ainsi parmi ces dernières, celles du Dougilard en Soudan (44) ou d'Anguillers en Martigné-Ferchaud (35). Senonnes ne figure non plus à aucun titre dans les possessions de l'abbaye Notre-Dame de La Roë, pourtant très présente régionalement sous la forme de prieurés-cures[27]. Tout près, à Pouancé, siège du château dans l'orbite duquel se trouve Senonnes à la fin du 11e siècle, les moines de Marmoutier appelés par Gautier Hai placent leur prieuré sous l'invocation de Marie Madeleine[28]. On pourrait encore penser au rôle des abbayes cisterciennes dont on sait qu'elles étaient toutes placées sous l'invocation de la Vierge. Elles sont bien représentées le long de la frontière de la Bretagne, avec Savigny tout au nord, en Normandie, mais au contact de la Bretagne et du Maine, Clermont au Maine, mais entre Laval et Vitré, Melleray au sud de Châteaubriant et Pontron en Anjou, au sud de Candé, toutes fondées au 12e siècle. Mais pour

[25] *Collection Touraine Anjou (Dom Housseau)*, Paris Bibliothèque nationale, vol. 4, n° 1288, ...*Salomonis cuiusdam religiosi viri qui erat extructor et aedificator cenobiorum et locorum ad opus ancillarum Dei utilium*... et 1288 bis : ...*quidam heremita Salomon divina inspiratione promotus plurimorum cenobiorum ad opus ancillarum Dei extructor veniret Niosellum*...

[26] *Collection Touraine-Anjou*..., vol. 4, n° 1173. L'acte est daté par la présence de Salomon : *Moyse de Duretal ayant fait construire une image de la Sainte Vierge, promit qu'il entretiendrait devant elle une lampe ardente en quelque endroit qu'elle fût. Cette image aiant été transportée par son ordre dans l'église de Nioyseau, il lui donna le dixième denier du proven de ses vignes pour l'entretien de la lampe. Témoins, Salomon maître*.

[27] MEURET Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne aux XIe-XIIe siècles : évolution du réseau en contexte frontalier », dans Bernard MERDRIGNAC, Daniel PICHOT, Louisa PLOUCHART, Georges PROVOST (dir.), *La paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2013, p. 291-367, 11 cartes. Le maillage territorial des paroisses de cette région incluant Segréen, Pouancéen et Craonnais y est, entre autres, détaillé.

[28] MEURET Jean-Claude et NEAU André, « Pouancé (Maine-et-Loire) ou la constitution d'une ville castrale entre Bretagne et Anjou, du XIe au XIXe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 119, juin 2012, n° 2, p.7-55.

le cas, on ne connaît aucun rapport direct, que ce soit sous la forme de granges, de liens avec l'église de Senonnes ou de relations avec des familles locales.

Le pouvoir seigneurial de cette région peut-il avoir participé à l'expansion locale du culte à la Vierge ?

Pour les années 1070-1200, on doit en premier lieu écarter une éventuelle influence des trois puissantes seigneuries châtelaines régionales de Châteaubriant, Vitré et Craon qui encadrent le secteur de Senonnes. Elles ne détiennent aucun pouvoir, droit, bien ou influence dans le secteur, totalement soumis à la famille de Martigné (Ferchaud) - Pouancé, en la personne de Gautier Hai à la fin du 11e siècle. Puis, au début du 12e siècle, lorsque Emma, fille de Gautier Hai de Pouancé, transmet à son époux Guillaume Ier de La Guerche la seigneurie de Pouancé, les deux baronnies ne font plus qu'une, et ce jusqu'à la Révolution. Senonnes se situe au cœur géographique de cette étonnante seigneurie double et transfrontalière, à cheval sur l'Anjou et la Bretagne[29]. Or, pour ce qui est de la première famille seigneuriale de Pouancé, avant sa fusion avec La Guerche, on sait que son premier seigneur, Gautier Hai, fonda l'abbaye de Nyoiseau en 1109 ; certes, celle-ci avait pour fonction terrestre et géopolitique de marquer le territoire Pouancéen d'une borne sacrée face au comte d'Anjou détenteur de la place de Segré, mais aussi pour destination religieuse l'accueil de femmes dans une abbaye dirigée par une abbesse, et vouée au culte de Notre Dame. Quant à la famille de La Guerche, qui depuis le début du 12e siècle détient les territoires de La Guerche, Pouancé et Martigné, elle se singularise par des liens très forts à la religion. C'est ainsi qu'au cours du 11e siècle, plusieurs membres de ce lignage se transmettent la charge du diocèse de Rennes. Le dernier d'entre eux fut Sylvestre de La Guerche qui fut à la fois premier *dominus* de La Guerche et en même temps évêque. Il est à noter qu'à la fin du 11e siècle, il compta parmi ses proches collaborateurs Robert d'Arbrissel[30]. Guillaume III, son petit-fils, connut un destin prestigieux, tout aussi partagé entre pouvoir terrestre et aspiration spirituelle car il quitta sa seigneurie pour partir à Jérusalem où il devint grand sénéchal du Temple autour de 1150. Or, on sait l'attachement particulier des Templiers au culte marial. Guillaume III, petit-fils de Guillaume II, le dernier grand seigneur du lignage, procéda à de très nombreuses fondations pieuses, parmi lesquelles l'abbaye de Fontaine-Harouys en forêt de La Guerche, qui n'aboutit qu'en partie, puis le prieuré grandmontain de La Primaudière cofondé avec Geoffroy de Châteaubriant en 1207, lui aussi voué à Notre-Dame, et surtout la collégiale de La Guerche qu'il institua en 1206 pour la placer elle aussi sous la protection de la Vierge[31].

Au terme de cette enquête, force est de constater qu'on ne dispose d'aucun élément tangible quant à l'origine de la statue de la Chauvelaie, et encore moins sur sa « vie » pendant les huit siècles qui séparent les environs de 1150 de ceux de 1985. Sans doute le contexte religieux et politique local fournit-il quelques indices d'un certain développement micro-régional du culte à la Vierge au 12e siècle, mais bien d'autres régions de l'Occident chrétien en bénéficièrent tout autant. Ce vide d'informations renforce plus encore l'impression exceptionnelle et irrationnelle d'une « apparition » ressentie lorsque je la vis remonter de la terre (de la cave) entre les bras de M. Colas. Tout aussi fortes

[29] MEURET Jean-Claude, « Au cœur de la marche bretonne, l'ascension et le démantèlement d'une grande seigneurie, La Guerche-Pouancé (milieu XIe - milieu XIIIe siècle) », dans QUAGHEBEUR Joëlle et SOLEIL Sylvain (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 639-684.

[30] Robert aurait participé à la désignation de Sylvestre comme évêque vers 1076, mais quitta la Bretagne en 1078 quand celui-ci fut déposé. Sylvestre rétabli à l'épiscopat, il revient à Rennes et reçoit alors la charge majeure d'archiclave (ou trésorier), ce qui le place au même rang que les archidiacres. Il en est ainsi dans un acte du 19 février 1087 dans lequel le comte Alain IV confirme la donation de l'église de Brielles à l'abbaye Saint-Serge d'Angers par Sylvestre, évêque de Rennes (Hubert GUILLOTEL, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, édités par Philippe Charon, Philippe Guigon, Cyprien Henry, Michael Jones, Katharine Keats-Rohan et Jean-Claude Meuret, Presses Universitaires de Rennes et Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2014, acte 92, p. 375-376).

[31] MEURET Jean-Claude, « Au cœur de la marche bretonne, ... », p. 669-676 : le rapport de Guillaume III de La Guerche au culte marial.

et rares auront été les étapes suivantes où se sont conjugués sans hésitation le dynamisme, la passion et le professionnalisme de tous les intervenants.

Témoin exceptionnel du 12e siècle, à la fois matériel, spirituel et patrimonial, « Madame de Senonnes angevine » est maintenant sauvée (fig. 7).

Fig. 7 - M. et Mme Colas remettant la statue à M. Angot, maire de Mayenne (cl. et photo-montage J.-C. Meuret).

SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE
DE LA MAYENNE